



**Objet** : **Exploitation des vols pendant les travaux de voirie aéronautique LIMA 3**

**En vigueur** : **Du 6 mai 2024 au 2 août 2024**

Lieu : Aéroport Montpellier Méditerranée. LFMT.

## DESCRIPTION GENERALE

Des travaux de voirie aéronautique sur les taxiways vont avoir lieu du 6 mai au 2 août 2024 (dates prévisionnelles) sur l'aéroport de Montpellier.

Ce SUP AIP présente l'emplacement, l'impact ainsi que les différentes phases de travaux.

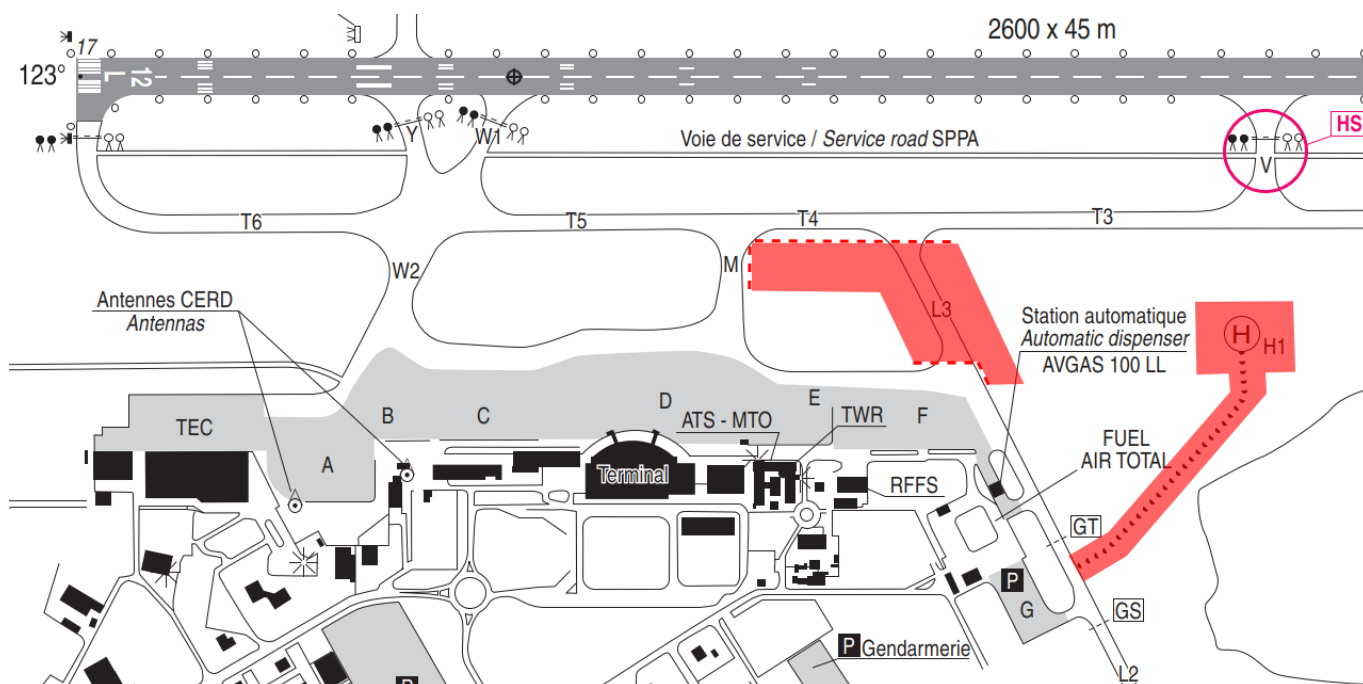
Ces travaux nécessitent :

- La présence d'engins de chantier et de personnel en journée dans les différentes zones décrites
- La fermeture du taxiways L3
- La fermeture de la FATO H1.
- La limitation d'envergure des aéronefs.
- Mesure de précaution au roulage liée au souffle.

L'application effective de cette phase de ces travaux sera activée par NOTAM en précisant les dates et horaires de début et de fin de phase (**toutes les dates données dans ce SUP AIP sont données à titre indicatif et seront confirmées par NOTAM**).

Un balisage diurne et nocturne des zones neutralisées est mis en place selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Des mesures de régulation de débit pourront être mises en place et des attentes seront possibles à l'arrivée et au départ.

**DESCRIPTION PHASE TRAVAUX****FERMETURE TAXIWAY LIMA 3 ET MISE HORS TENSION DU BALISAGE TAXIWAY  
FERMETURE FATO H1 ET CHEMIN HELICOPTERE****PLAN DES TRAVAUX :**(En rouge la zone de travaux fermée) **Travaux réalisés selon les dates et horaires précisés par NOTAM.****Restriction sur l'usage des infrastructures aéronautiques :**

- Accès aux taxiways TANGO 4 TANGO 3 : limité aux aéronefs d'envergure inférieure à 43 mètres.
- Accès aux taxiways MIKE : limité aux aéronefs d'envergure inférieure à 43 mètres.

Circulation entre le taxiway LIMA 2 et le taxiway MIKE par ECHO et FOX :

- Interdit aux hélicoptères.
- Limité aux aéronefs d'envergure inférieure à 15 mètres

Aire de stationnement ECHO-2 à ECHO-8 et FOX limitées aux aéronefs d'envergures inférieures à 15 mètres.

Un balisage diurne et nocturne des zones neutralisées sera mis en place, et adapté.  
Modification des marquages au sol.**Mesure de prévention contre le souffle des aéronefs :**

Précaution sur l'utilisation de puissance moteur au roulage pour l'arrivée et le départ aux abords du chantier afin d'éviter le souffle important sur la zone de chantier.

**Le survol à faible altitude de la zone de chantier est interdit par hélicoptère.****Accès au parking GOLF (hélicoptères) par les taxiways SIERRA LIMA1 LIMA2 uniquement.**